



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 13 FÉVRIER 2024
 ◆ ◆ ◆
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 février 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme France BARILLER, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M ROYOUX Claude, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DESSAINT Didier, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M DE LANGHE Christian, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, M MIELOT Roger, M LECARFF Jérôme, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy, M SIMON Stéphane

Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie

Madame BACHER Francine suppléant(e) de Monsieur HEROUARD Jean-Paul.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Francis GAUTIER a donné pouvoir à Madame Jocelyne NEANT, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame MARTIN Rosine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur CONFAIS Stephane, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur BRULARD Thierry

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

1 - Normandy Rock – Comité des partenaires – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - AUDIT-TEC - Acquisition et travaux de réhabilitation d'une friche par la SCI RIGOT

3 - Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - -50% CFE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

4 - Campus connecté - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention 2024

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

5 - Exposition à ciel ouvert pour le 80ème anniversaire de la libération

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6 - Projet Urbain Partenarial - Evreux - Ruelle Saint Denis - Extension du réseau d'assainissement

7 - Evreux - Réhabilitation du carrefour de Cambolle - Convention d'études techniques Fonds friches EPFN

8 - Périmètre délimité des abords Evreux- Gravigny

DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 - Rapport Développement Durable 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

10 - Engagements Quartiers 2030 - Convention cadre du Contrat de ville 2024-2030 d'Evreux Portes de Normandie

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

11 - Commune d'Evreux - Nétreville - Cession d'un terrain à Habitat Coopératif de Normandie

EAU ET ASSAINISSEMENT

12 - Communes d'Arnières-sur-Iton et d'Évreux - Acquisition auprès de la Commune d'Évreux d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 341 et constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain

13 - Saint Sébastien de Morsent - Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur le terrain de l'hôpital de la Musse

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

14 - Etude trame verte, bleue et noire - Approbation

RESSOURCES HUMAINES

15 - Recrutement d'agents contractuels

GRANDS ÉQUIPEMENTS

16 - Commercialisation de produits/prestations de médiation et de visite des sites culturels - Convention tripartite entre Le Comptoir des Loisirs, la Ville d'Evreux et EPN

FINANCES

17 - Débat d'orientations budgétaires 2024

18 - Dotation solidarité communautaire 2024

REVENUS ET CHARGES

19 - Amicale des Retraités Territoriaux Evreux - Amicale du Personnel de la ville d'Evreux et d'EPN - Subventions 2024

20 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

Le Conseil communautaire :

1 - Association Normandy Rock – Comité des partenaires – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

☞ **DESIGNE MM Sylvain BOREGGIO et Stéphane SIMON** représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité des Partenaires de l'association Normandy Rock.

2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - AUDIT-TEC - Acquisition et travaux de réhabilitation d'une friche par la SCI RIGOT

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la **SCI RIGOT** ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 40 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

3 - Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - -50% CFE

☞ **DECIDE** pour l'année 2024, la continuité de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE » annexé à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

4 - Campus connecté - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention 2024

☞ **AUTORISE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie de sa Part de la subvention allouée au titre de la réalisation de sa part du projet Campus connecté pour l'année 2024 : soit une subvention de fonctionnement de 10 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre.

5 - Exposition à ciel ouvert pour le 80ème anniversaire de la libération

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions, les éventuels avenants et les documents éventuels qui seront nécessaires à cette action.

6 - Projet Urbain Partenarial - Evreux - Ruelle Saint Denis - Extension du réseau d'assainissement

☞ **FIXE** un périmètre de Projet Urbain Partenarial, annexé à la présente délibération, en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable ; **DECIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour desservir la parcelle comprise dans le périmètre annexé à la présente délibération (parcelle cadastrée XD 121 sur la commune d'Evreux), pour un montant estimé de 45 500,00 € HT, à réaliser avant fin 2024 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par la SCCV LUTECE à hauteur de 100% du montant des travaux des réseaux d'eau potable et d'eau usée, soit 45 500 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 2 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre la SCCV LUTECE et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCCV LUTECE et les futurs acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre de Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

7 - Evreux - Réhabilitation du carrefour de Cambolle - Convention d'études techniques Fonds friches EPFN

☞ **SOLLICITE** la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site de l'ancien garage de Cambolle, pour la parcelle sise commune d'Evreux cadastrée section BS 54, et ce conformément à la convention en annexe et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de portage et d'intervention, ainsi que tous documents relatifs à la réalisation des études au titre du Fonds friches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des études, estimées à 80 000 € HT et la TVA correspondante à la charge d'EPN, et éventuels avenants à intervenir.

8 - Périmètre délimité des abords Evreux- Gravigny

☞ **DONNE son accord** sur le projet de Périmètre Délimité des Abords d'Evreux et de Gravigny tels qu'annexés à la délibération et **SOMET** le projet à l'enquête publique de la modification n°3 du PLUi-HD.

9 - Rapport Développement Durable 2023

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Evreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2024.

10 - Engagements Quartiers 2030 - Convention cadre du Contrat de ville 2024-2030 d'Evreux Portes de Normandie

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention cadre du Contrat de ville 2024-2030, ainsi que les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes

11 - Commune d'Evreux - Nétreville - Cession d'un terrain à Habitat Coopératif de Normandie

☞ **CEDE (M. Bernard ne prend pas part au vote)** à Habitat Coopératif de Normandie, ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la convention NPNRU soit respecté et identique, une partie des parcelles AN n°97 et AN n°113 pour une superficie totale d'environ 4 541m², à confirmer par un géomètre expert, au prix de 56 250 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

12 - Communes d'Arnières-sur-Iton et d'Évreux - Acquisition auprès de la Commune d'Évreux d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 341 et constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain

☞ **APPROUVE** l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section ZC n° 341, d'une superficie approximative de 300 m², située rue de Chenappeville à Arnières-sur-Iton, auprès de la Commune d'Évreux, à l'euro symbolique ne valant pas paiement, à l'exception des frais associés ; **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage pour une canalisation souterraine publique sur une partie des terrains cadastrés section ZC n° 135, ZC n° 318, ZC n° 322, ZC n° 325 et ZC n° 341 situés sur le territoire d'Arnières-sur-Iton et BO n° 16, BO n° 146 et BO n° 391 situés sur le territoire d'Évreux au profit d'EPN, sans versement d'indemnité ; **PRECISE** que l'ensemble des frais afférents à la mutation de la parcelle et à la constitution de la servitude de passage sera à la charge d'EPN et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

13 - Saint Sébastien de Morsent - Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur le terrain de l'hôpital de la Musse

☞ **APPROUVE** la constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau souterrain d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, d'une emprise au sol d'environ 2 960 m², grevant la parcelle cadastrée section AC n° 652 située sur le territoire de Saint-Sébastien-de Morsent et la parcelle cadastrée section ZA n° 33 située sur le territoire d'Arnières-sur-Iton, au profit de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ; **DIT** que le montant de l'indemnisation compensatrice à la charge d'EPN est fixé à 119 584 € ; **PRECISE** que le paiement de l'indemnité sera acquitté en cinq versements. Le premier versement d'un montant de 23 916,80 euros sera versé à la signature de l'acte notarié puis, chaque année pendant 4 ans la somme de 23 916,80 euros sera versée, à la date d'anniversaire de la signature de l'acte, à la fondation La Renaissance Sanitaire ; **DIT** que l'ensemble des frais afférents à la constitution de cette servitude sera supporté par la Communauté d'agglomération ; **AJOUTE** que les crédits seront supportés au budget assainissement et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

14 - Etude trame verte, bleue et noire - Approbation

☞ **VALIDE** le rapport de l'Etude de Trame Verte, Bleue et noire d'Evreux Portes de Normandie joint à la délibération comportant le diagnostic territorial et les cartes des trames et sous-trames, la stratégie et le plan d'actions ; **VALIDE** la stratégie biodiversité du territoire et les 4 axes identifiés :

- AXE 1 : Connaître, restaurer et créer des continuités écologiques ;
- AXE 2 : Utiliser les outils réglementaires pour mener une politique de protection des milieux et des espèces ;
- AXE 3 : Communiquer : sensibiliser et valoriser ;
- AXE 4 : Développer la biodiversité des villes et des villages.

VALIDE le plan d'actions sur 10 ans tel qu'il est présenté dans le rapport joint ; **AUTORISE** le démarrage de la phase 3 de l'étude qui concerne l'intégration des données de l'étude Trame Verte, Bleue et noire dans le PLUi-HD ; **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter des financements pour la réalisation du programme d'actions de l'étude Trame Verte, Bleue et noire et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à l'exécution de ce dossier

15 - Recrutement d'agents contractuels

☞ **AUTORISE** :

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Technicien qualité hygiène (poste n°37666) afin d'effectuer les fonctions Technicien qualité hygiène, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'agent de propreté (poste n°32099) afin d'effectuer les fonctions d'agent de propreté, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 366 – IM max 387).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent chargé de mission planification (poste n°38614) afin d'effectuer les fonctions de chargé de mission planification, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 395 – IM max 678).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent rédacteur en communication (poste n°32457) afin d'effectuer les fonctions de rédacteur en communication, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 395 – IM max 678).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SPANC (poste n°27958) afin d'effectuer les fonctions de technicien SPANC, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

16 - Commercialisation de produits/prestations de médiation et de visite des sites culturels - Convention tripartite entre Le Comptoir des Loisirs, la Ville d'Evreux et EPN

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce partenariat, ainsi que les éventuels avenants

17 - Débat d'orientations budgétaires 2024

☞ **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé et **DEBAT** des orientations budgétaires pour l'année 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé

18 - Dotation solidarité communautaire 2024

☞ **VALIDE** les critères de la DSC pour 2024 sur les bases suivantes ;

- Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :
 - 180 000 € repartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale de la CA EPN (soit 48 % des 375 000 €)
 - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de la CA EPN pondéré de la part de la population communale de la CA EPN (soit 2.7 % des 375 000 €)
- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49.3 % des 375 000 €).
- Une part complémentaire de 661 438 € pour la Ville d'Evreux compte tenu de l'évolution des recettes fiscales entre 2022 et 2023.

19 - Amicale des Retraités Territoriaux Evreux - Amicale du Personnel de la ville d'Evreux et d'EPN - Subventions 2024

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux une subvention de **3 000 €** au titre de l'année 2024 ; **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de **1 200 €** au titre de l'année 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants.

20 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 144 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour le remplacement de la signalétique de la mairie,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 715,59 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de poteaux incendie rue du Moulin à vent et rue du Parc (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un minibus d'occasion,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 129,96 €, soit 23 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de matériels pour les espaces verts (financement Assurance),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 450,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériels pour les services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 724,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de détecteurs d'éclairage extérieur et d'enregistreurs de température pour les bâtiments publics,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 312,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 875 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la pose de deux tables de pique-nique à la mare communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 783,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement de la guirlande électrique de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 068,50 €, soit 32 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la pose d'un poteau incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 673,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Chavigny-Bailleul** pour le remplacement de la porte de la chaufferie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 567,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le renforcement de la berge du bassin rue de la Libération,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 461,78 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour les travaux électriques et le changement des radiateurs à l'école primaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 030,96 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes du parafoudre de l'église et la réfection du toit de l'avancée de l'église (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 532,87 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la réfection des peintures et sols de la mairie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 623,57 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Courdemanche** pour le remplacement de trois fenêtres en PVC et l'installation de volets roulants sur le bâtiment de la garderie (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 164,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'une armoire rideau pour le bureau du maire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 155,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour le remplacement de l'armoire réfrigérée du restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 863,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Dardez** pour l'acquisition de mobilier pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 802,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de logiciel Horizon,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 237,34 €, soit 16 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Emalleville** pour la réfection de la toiture de l'église (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 39 297,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour le remplacement de poteaux incendie - Programme 2023,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 403,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Garennes-sur-Eure** pour la réfection de l'éclairage intérieur de toutes les classes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 471,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le changement des volets roulants et portes de l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 748 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour le remplacement de poteaux incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 559,11 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux aux école - Programme 2022 (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 930 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'une hotte au restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 497,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la fourniture et la mise en œuvre de la signalisation horizontale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 545,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un sèche-linge pour le restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 037,60 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le changement des volets roulants de la salle d'activité Etienne Rayer,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 762,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour l'acquisition d'un robot tondeuse,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'acquisition d'un éco-digesteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 504,36 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la sécurisation et la mise aux normes du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 117 €, soit 32 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Irreville** pour la mise en accessibilité de l'ancienne école accueillant le

- secrétariat et le bureau du maire (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 116,24 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour l'acquisition d'équipements électroménagers,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 287,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition d'un petit taille-haie portatif,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 793 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la réfection du second garde-corps pour la mise aux normes de la mare du Bois,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 490 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'installation d'une barrière forestière,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 329,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Baronnie** pour la restauration de chaises,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 573 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 916,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition et la pose de cavurnes,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 574,60 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition d'équipements supplémentaires au restaurant scolaire,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 569,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la mise en place d'un éclairage extérieur au Pôle technique,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 178,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de guirlandes de Noël,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 894,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de columbarium,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 140,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'aménagement de la place Foresta,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 485,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Boulay-Morin** pour l'acquisition de panneaux d'entrée/sortie de commune et de vidéoprotection,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 851,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'aménagement de la cour de l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 379 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement des portes de la mairie,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 188,65 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'aménagement de sécurité sur la RD50 (financement Département),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 416,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour le changement des radiateurs de la mairie (financement Etat),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 683,47 €, soit 23 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réserve incendie et l'aménagement d'une aire d'aspiration (financement Etat et Département),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 244,22 €, soit 42 % du coût HT du projet, à la commune du **Val-David** pour la pose de 25 volets roulants à l'école (financement Etat),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 138,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le remplacement du chauffe-eau de l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 403 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement de la centrale incendie de la salle des fêtes,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 266,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **des Baux-Sainte-Croix** pour le remplacement du chauffe-eau de la mairie,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 292,58 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour la pose d'une citerne incendie (financement Etat et Département),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 735 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le traitement acoustique et thermique dans deux classes,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 465,37 €, soit 50 % du coût HT du

- projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'acquisition de coussins de sol pour la nouvelle garderie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 419,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour l'acquisition de capteurs CO2 pour l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 347,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'aménagement des aires de jeux dans la cour de l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 537,61 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un écran numérique interactif et de son support,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 875 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 476,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 871,57 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition et l'aménagement de jeux extérieurs pour la cour de l'école maternelle (financement Etat),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 225 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une console de programmation et de contrôle de l'éclairage public,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 684 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une barrière à passage pour un chemin rural,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'un écran d'ordinateur,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 606,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la réalisation d'une tranchée drainante pour l'évacuation des eaux pluviales de l'école,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 661,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de deux panneaux d'affichage pour le cimetière,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 367,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de deux armoires froides,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 664,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour le réaménagement des fossés,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 584,83 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'extincteurs pour les bâtiments communaux,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 287 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la restauration du four à pain communal,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 307,84 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour le remplacement du système de sauvegarde NAS de la Mairie (financement Assurance),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 414,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une débroussailleuse pour le service technique,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour l'engazonnement du cimetière,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 230,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la réfection du local des associations,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 572,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour le remplacement de la chaudière de la médiathèque,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 36 989,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'aménagement des berges du bassin de pêche – phase 2,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 231,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression et de vitres,
 -

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 388,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition de panneaux électoraux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 323,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement des descentes de gouttières à l'ancienne école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 187,29 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un micro-conférencier,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 93,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un destructeur de papier,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 505,02 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la mise en accessibilité de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 607,44 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'une barrière pivotante sur le parc d'activités,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 78,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un réfrigérateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 700 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'aménagement des allées du cimetière,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 341,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'une bâche pour barnum,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 744,30 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aire de jeux du square de la fraternité (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 000 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de tables multi jeux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bornes incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 340 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'extension du columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 922,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition et la mise en place de boîtes à livres,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 935,30 € délibéré le 27 juin 2023 pour la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition d'illuminations de Noël, la commune ayant déjà réalisée cette opération,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.